

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017

#### Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 23 Absents : 4

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 27

dont « pour » : 27dont « contre » : 0dont « abstention »: 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS: Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

**EXCUSES:** Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

## Délibération N°2017/296

## BUDGET PRINCIPAL CCVUSP - DECISION MODIFICATIVE N°6.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 décembre 2017 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances, Après délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°6 du budget principal qui se présente comme suit:

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

Art 73921	+ 894.00 € (8)		يتنا كما يُعالِ في أما
Art 6574-000	- 1 568.00 € (7)		
Art 65734-000	+ 1 568.00 € (6)		
Art 6227-000	+ 8 000.00 € (5)		
Art 611 -003	+ 16 000.00 € (4)		
Art 6078-005	+ 1 600.00 € (̀3)́		
Art 60228-005	- 1 000.00 € (3)		
Art 022	- 4 829.00 € (2)		
Art 023	+ 38.00 € (1)	Art 6037-005	+ 20 703.00 € (9)
<u>Dépenses</u> :		Recettes:	

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

	38.00 €		38.00 €
711211100			
Art 2111-52	+ 38.00 € (10)	Art 021	+ 38.00 € (1)
<u>Dépenses :</u>		Recettes:	

- (1) Virement à la section investissement
- (2) Dépenses imprévues
- (3) Chat imputation achats livres et produits boutiques Musées
- (4) Plus-value sur Transport et Traitement OM
- (5) Plus-value sur Frais de contentieux
- (6) Subvention ALSH Ubaye Serre-Ponçon
- (7) Moins-value sur subv aux Associations
- (8) Rejet du montant de l'AC relatif à la procédure dérogatoire concernant la compétence jeunesse par la Commune de Saint-Pons
- (9) Stock Produits Musées au 31.12.2017
- (10)Plus-value sur acq Terrain ZAE Les Terrasses liée à une régul sur crédit de TVA non encaissé
  - DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour meis et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

က်ပြုa Prégidente,

www.Sophie VAGINAY

*-d*ecembre 2017

C.C.V.U.S.P